

Participation à la cohésion sociale – 28 août 2020

ACCORD SUR LA PARTICIPATION À LA COHÉSION SOCIALE : LA STRATÉGIE DU « FAIRE CROIRE » DES OPPOSANTS

L'accord entre l'UCV et le Conseil d'État est un compromis : le résultat d'une négociation où les deux parties ont dû faire des concessions. Il est le résultat de deux réalités qui doivent se rejoindre afin de permettre une collaboration durant les années à venir, pour le bien de la population. Depuis la publication de l'accord, les futurs initiants de l'initiative populaire « Pour une juste répartition de la facture sociale » et l'Association de Communes vaudoises (AdCV) n'ont pas cessé de critiquer ce premier pas dans les négociations canton-communes. Ils se posent une nouvelle fois en *outsiders* en faisant miroiter des milliards pour les communes. En demandant aux communes de refuser l'accord, avant même de proposer une solution concrète, fiable et d'obtenir un quelconque résultat, ses opposants instrumentalisent les communes avec toujours la même stratégie : **ce qui compte ce n'est pas le résultat, mais faire croire qu'il est possible d'obtenir plus.**

Selon les propos de l'AdCV, le milliard de francs d'allègement des charges communales inclus dans l'accord pour ces 10 prochaines années représente « des cacahuètes ». Si cela fait cher la cacahuète ou le paquet très grand, il vaut mieux espérer plus, beaucoup plus selon cette association. Pour cela, il est nécessaire de quitter la table des négociations, sinon impossible de faire croire que l'on aurait pu obtenir plus. Il faut également poser un montant faramineux dans l'équation, ce qui facilite le travail par la suite : par exemple CHF 300 millions par année pour les communes et la totalité de l'augmentation de la facture sociale à charge du canton. Partant de là, tous les autres éléments de l'équation sont écartés pour faire place à de belles promesses d'un avenir meilleur. L'AdCV « regrette » que l'accord ne puisse amener plus aux communes : assurément, lorsqu'on n'est pas là pour en discuter et soutenir les communes, on peut regretter beaucoup de choses.

Cet accord est-il un obstacle ou une garantie ?

En soutenant l'accord, les communes ne seront pas « dupes » d'un « tour de passe-passe » pour reprendre le terme des initiants. Elles seront conscientes des avantages proposés dans l'accord et continueront d'assumer leur part à la cohésion sociale nécessaire à ce canton, comme cela se fait dans les autres cantons. Toutes les communes suisses participent à la répartition d'une facture sociale ou assument directement certaines prestations sociales. Au fond, pourquoi ses détracteurs attaquent-ils un accord qui donne une garantie de CHF 150 mios aux communes ? S'ils sont convaincus qu'une initiative populaire ou parlementaire amènera davantage aux communes, la paix institutionnelle et qu'elle sera acceptée, cet accord n'est-il pas plutôt une garantie qu'un obstacle ? La véritable question est plutôt de savoir ce qu'il se passerait si cette démarche n'aboutissait pas, sans pour autant avoir un accord ? Un « non » ne signifierait-il pas au Conseil d'État qu'il ne faut rien changer à la situation actuelle et enterrerait pour ces dix prochaines années un quelconque rééquilibrage à l'avantage des communes ?

Un mirage en guise de promesse

Sans doute qu'avec une hypothèse contenant, par exemple, CHF 300 millions pour les communes, une bonne partie de leurs problèmes financiers seraient résolus. Mais la médaille a deux faces et cette variante ferait tout de même peser sur l'Etat quelques CHF 4.8 milliards de charges en 10 ans, sans recette supplémentaire. Il devrait en effet prendre à sa charge le rééquilibrage ET la part de l'augmentation de la facture sociale dont se délesteraient les communes. Il est vrai que le canton est jusqu'à présent dans une bonne situation financière et possède des réserves, mais pourra-t-il assumer cette somme seul ? Il est très probable que non. En résolvant de manière incomplète un problème, un autre est créé. Faut-il encore être à la table des négociations pour s'en rendre compte. Ne serait-il pas plus judicieux d'imaginer des solutions durables qu'il sera sans doute nécessaire de corriger pour accompagner l'évolution des politiques publiques ?

Cela soulève une autre question : est-il possible qu'avec CHF 4.8 milliards de charges supplémentaires ces 10 prochaines années, l'Etat n'augmente pas drastiquement ses impôts ? C'est en moyenne CHF 480 millions par année que l'Etat devrait absorber dans son fonctionnement sans hausse d'impôt. Il est imaginable qu'il n'y parvienne pas, même avec un montant sensiblement inférieur. Dans ce cas, tous les contribuables de ce canton devront en assumer les conséquences, alors même que toutes les communes n'auront pas bénéficié dans les mêmes proportions des avantages du report de charges sur le canton. En d'autres termes, un phénomène qui accentuera les différences de pression fiscale sur les contribuables.

La seule certitude, c'est qu'en cas d'échec, les communes n'auront rien

Enfin, au-delà de l'incertitude des solutions proposées, les moyens pour y parvenir, tout aussi incertains, ne sont rien d'autre qu'une déclaration de guerre institutionnelle. Cela fermerait sans doute toute discussion avec le canton sur de nombreux dossiers comme la nouvelle péréquation intercommunale ou le financement de la police pour un certain temps. La seule certitude, c'est qu'en cas d'échec, les communes n'auront rien, même pas « des cacahuètes » à CHF 150 millions... Pensez-vous qu'en expliquant au citoyen que rien ne va changer pour ses impôts, ce qui est très probablement faux, un « oui » est acquis ? Pensez-vous qu'en demandant au Parlement de freiner la politique environnementale, sociale ou économique en cette période, pour donner beaucoup plus aux communes, un « oui » est acquis ?

En définitive, ces démarches divisent encore davantage les communes et les trompent en faisant miroiter des solutions miracles. Une tentative de récupération de communes qui se verront demain prétéritées par une association qui défend des intérêts bien spécifiques au détriment de toutes.

Essayez de proposer aux citoyens de ne plus payer d'impôts et de pouvoir disposer d'encore plus de prestations publiques ! N'importe qui peut vous soutenir avec une telle hypothèse tronquée et ne saisissant qu'une seule facette du problème. L'accord entre l'UCV et le Conseil d'Etat n'est quant à lui pas un mirage, mais une oasis réelle, où il ferait bon de pouvoir s'y arrêter ces prochaines années qui s'annoncent quelque peu difficiles financièrement. Et pour repartir, l'UCV ne sera pas « muselée » comme l'avancent ses détracteurs. Elle s'engage à ne pas revenir demain sur sa parole et ses engagements. C'est peut-être une attitude que certains devraient adopter dans les négociations, car c'est le premier pas pour obtenir une paix institutionnelle durable.

M. Gianni Saitta – Directeur

Vidéos explicatives : www.ucv.ch/perequation